

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 24 février 2016**

---

Le 24 février 2016, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents :** Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

**Absents ayant donné pouvoir :** Monique LE CREN à Annie LE GOFF ; Géa MEESTERBERENDS à Hélène LUQUOT

**Absente :** Natacha SANNIER

Secrétaire : Christian LE FLOCH

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 18 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté.

**1) MARCHÉ DE VOIRIE – LOT 1 ENTRÉES DE BOURG - AVENANT**

Un avenant récapitulatif sera soumis à l'approbation du Conseil du 23 mars prochain tenant compte des prestations en plus et en moins par rapport au marché initial décidés au cours de la séance du 24 février 2016.

**2) TRAVAUX DE VOIRIE – PDIC 2016 – PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

André PÉRON, adjoint aux travaux, rappelle modalités de calcul de la subvention PDIC accordée par le Département. La Commune peut ainsi obtenir 30% de subvention sur une dépense plafonnée à 30 625€ HT.

Après études, les travaux proposés sont :

- Lotissement de Saint-Urlô .....	2 000, 00 € HT
- Le Bourgeal .....	3 960, 00 € HT
- Kerdellec .....	4 040, 00 € HT
- Route de Kernégont .....	1 550, 00 € HT
- Le Quinquis .....	5 770, 00 € HT
- Saint-Urlo .....	6 250, 00 € HT
<b>TOTAL .....</b>	<b>23 570, 00 € HT</b>

Compte tenu des faibles montants, la municipalité jouera le rôle de Maître d'Ouvrage et de Maître d'œuvre. Le coût total prévu est environ 20% en deçà du plafond de dépense subventionnable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux proposé et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

**3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le Conseil Municipal s'est fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2015, qui sont conformes au compte de gestion établi par le comptable de la commune. Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence d'Annie LE GOFF, adjointe aux finances, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015, qui peuvent se résumer ainsi :

**Compte administratif principal :**

Recettes de fonctionnement 2015 :	871 547.31 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	673 352.84 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	198 194.47 €
Recettes d'investissement 2015 :	227 210.74 €
Dépenses d'investissement 2015 :	269 058.28 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-41 847.54 €
Reprise N-1 :	- 103 949.01 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	- 145 796.55 €
Restes à réaliser en dépenses :	149 890.37 €
Restes à réaliser en recettes :	74 536.31 €
Total sur restes à réaliser :	- 75 354.06 €
Besoin réel de financement :	221 150,61 €

**Compte annexe pour assainissement :**

Recettes de fonctionnement 2015 :	20 992.42 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	11 057.30 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	9 935.12 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	9 935.12 €
Recettes d'investissement 2015 :	15 190.50 €
Dépenses d'investissement 2015 :	6 420.96 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	8 769.54 €
Reprise N-1 :	19 155.53 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	27 925,07 €

**Compte annexe pour alimentation :**

Recettes de fonctionnement 2015 :	8 012.76 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	2 034.37 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	5 978.39 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	5 978.39 €
Recettes d'investissement 2015 :	7 133.39 €
Dépenses d'investissement 2015 :	7 519.05 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	-385.66 €
Reprise N-1 :	-6 468.10 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	-6 853.76 €

**Compte annexe pour boulangerie :**

Recettes de fonctionnement 2015 :	18 659.21 €
Dépenses de fonctionnement 2015 :	16 034.67 €
Soit un résultat de fonctionnement de l'exercice de :	2 624.54 €
Reprise N-1 :	0 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2015 :	2 624.54 €
Recettes d'investissement 2015 :	2 299.66 €
Dépenses d'investissement 2015 :	7 301.82 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice de :	- 5 002.16 €
Reprise N-1 :	- 11 408.00 €
Résultat de clôture d'investissement 2015 :	- 16 410.16 €

#### **4) AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget principal** : l'excédent de fonctionnement s'élevant à 198 194,47 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif principal 2016.

**Budget assainissement** : l'excédent de fonctionnement s'élevant à 9 935,12 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif assainissement 2016.

**Budget alimentation** : l'excédent de fonctionnement s'élevant à 5 978,39 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif alimentation 2016.

**Budget boulangerie** : l'excédent de fonctionnement s'élevant à 2 624,54 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif boulangerie 2016.

Après en avoir délibéré les propositions d'affectation des résultats ci-dessus indiqués sont approuvées à l'unanimité.

#### **5) COMPTES DE GESTION 2015**

Les comptes administratifs ayant été adoptés à l'unanimité, sont présentés les comptes de gestion 2015 réalisés par le receveur municipal. Les recettes et les dépenses portées dans ces documents sont, sans exception, celles faites pour la mairie de Lanvénegen pour l'année 2015 et sont le reflet exact des comptes administratifs. Après en avoir délibéré, les comptes de gestion 2015 du receveur municipal sont votés à l'unanimité, et n'appellent ni observation ni réserve.

#### **6) MORBIHAN ENERGIES – CONVENTIONS**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de deux propositions de Morbihan Energies concernant l'éclairage public.

La première (n°56105C2015004) consiste à rénover 2 éclairages rue des marronniers et impasse du verger. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 1900 € HT, avec une participation du SDEM de 30 % étant donné que ces travaux sont de nature à favoriser le développement durable.

Le plan de financement de ces travaux est donc le suivant :

- SDEM = 30 % de 1500 € HT (plafond) = 450 €
- Commune = Reste HT + TVA = 1450 € + 380 € = 1830 €

La deuxième (n°56105C2015012) consiste à remplacer deux lanternes vétustes rue de la mairie et rue de la Trinité. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 1800 € HT, avec une participation du SDEM de 30 % étant donné que ces travaux sont de nature à favoriser le développement durable.

Le plan de financement de ces travaux est donc le suivant :

- SDEM = 30 % de 1600 € HT (plafond) = 480 €
- Commune = Reste HT + TVA = 1320 € + 360 € = 1680 €

Pour que ces opérations puissent être réalisées, la signature d'une convention de financement et de réalisation entre le SDEM et la Commune, est nécessaire.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation avec le SDEM pour les opérations n°56105C2015004 et n°56105C2015012.

## 7) VŒU POUR L'AGRICULTURE

Madame le Maire présente une proposition de vœu pour soutenir notre agriculture relayée par l'AMF. Ce vœu sera transmis au 1<sup>er</sup> ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre territoire.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu-là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 abstentions, soutient le monde agricole et alerte solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.